

**Compte rendu réunion délégation
Région Parisienne ❖ Normandie ❖ Nord ❖ Picardie**

LE MERCREDI 4 ET JEUDI 5 AVRIL 2018 A VALENCIENNES

Présents :

Président du Syndicat National des Patinoires : PESANDO Yann

Membre du CA et délégués régionaux : BOUKOUIREN Mohammed, LU CHI VANG Daniel, BOUDJELTA Joël

Wasquehal : HUYGUE Christopher, CAPPOËN Jean-François

Saint-Quentin : BOURGEOIS Alexandre, LECHINE Vincent

Meudon : DENAMUR Sébastien

Argenteuil : WALTHER Frédéric, LEFEBVRE Guillaume

Dunkerque : DEWULF Antoine

Rouen : LARIDON Thierry, SOQUET Jean Yves

Le Havre : BOUREY François

Evry : ABDELMOUMEN Sofiane

Viry-Châtillon : BOUDJELTA Joël, représentant de la patinoire de l'EPT12

Boulogne Billancourt : LALLEMAND Fabrice

Cléon : LEQUETTE Alexandre

Valenciennes : GASSIOT Cédric

Champigny-sur-Marne : BALLENGHIEN Guillaume

Vitry-sur-Seine : SAMAGHARE Youssef, BOUKOUIREN Mohammed, LU CHI VANG Daniel

Invités :

Optim-Lighting : RAYON Charline

Remerciements à Monsieur GASSIOT Cédric directeur de la patinoire de Valenciennes pour la mise à disposition de ses locaux et pour son accueil chaleureux.

Introduction du Président du Syndicat National des Patinoires

Yann PESANDO se voit satisfait de voir autant de collègues autour de la table et notamment les DSP. De plus, il souligne la vie du CA du SNP / travail d'équipe / collaboratif / délégations régionales qui prennent plus le relai en soutien du président. D'autre part, des projets sont en cours de travail ou de finalisation (annuaire, formation, suivi des évolutions règlementaires et conseils auprès des collègues sur les rétrofit ou changement d'installations frigo). Il a également évoqué la préparation des rencontres nationales et le contenu du programme prévisionnel. Il nous a également interpellés sur la nécessité des relances locales pour faire adhérer les collègues.

L'attractivité des offres proposées dans nos patinoires, la nécessité de revisiter nos modèles en se concentrant sur les activités rémunératrices nous permettant d'assumer nos gestions de manière efficiente / performante d'un point de vue financier et énergétique sont des sujets qui ont également été soulignés. De plus, il encourage les gestionnaires à ne pas se concentrer uniquement sur les aspects techniques et la sécurité de nos exploitations, car ils sont des experts et sont contrôlés.

Pour résumer, la dynamique commerciale doit nous guider en lien avec de vraies innovations.

Le SNP en bref

En France, le parc des patinoires compte 148 patinoires dont 120 grandes pistes.

110 patinoires, quels que soient leurs modes de gestion, adhèrent au Syndicat National des Patinoires qui est une association professionnelle d'exploitants des patinoires françaises.

C'est ainsi que les communes, les établissements publics de coopération intercommunale, les sociétés d'économie mixte, les associations de gestion, les sociétés ou entreprises qui exploitent des patinoires, dans le cadre d'une délégation de service public, ont souhaité se rassembler et former un syndicat professionnel, appelé Syndicat National des Patinoires.

Le S.N.P. est une structure organisée qui possède un Conseil d'Administration de 13 membres élus tous les trois ans en Assemblée Générale, ainsi que 6 délégations régionales (structures de proximité) aptes à répondre en temps réel aux besoins et aux attentes de ses adhérents.

Le S.N.P. est une structure représentative et reconnue par les Pouvoirs Publics, les Fédérations de Sports de Glace, l'Association Nationale des Elus du Sport, l'Association Nationale des Directeurs et des Intervenants des Services des Sports, la SACEM, les Groupements Professionnels et les Entreprises.

C'est également une structure d'information et de conseil, susceptible de guider les exploitants dans le cadre de l'aide à la décision.

Le S.N.P. s'est doté d'un nouveau site internet en 2017. Il procure une interactivité intéressante et un volume important de données dans le but d'apporter les réponses attendues par les exploitants.

Le S.N.P. c'est également se regrouper pour échanger et informer à l'occasion d'un congrès annuel et de réunions régionales régulières.

Le S.N.P. c'est un réseau de professionnels qui participe à parfaire les connaissances des exploitants et à comparer leurs expériences.

Le S.N.P. c'est l'occasion de négocier les prix du matériel et des fluides mais aussi de peser sur la qualité ou l'amélioration des produits et des services.

Le S.N.P. c'est enfin l'organisme représentatif qui convient le renouvellement d'accords protocolaires avec la SACEM, notamment, concernant la réduction des droits liés à la diffusion musicale dans les patinoires.

I. Fréquentations

De manière générale, une augmentation des fréquentations était prévue par les gestionnaires due à l'influence du déroulement des Jeux Olympiques d'hiver qui se sont déroulés 9 février au 25 février à Pyeongchang en Corée du Sud. Cet évènement était une occasion de mettre en lumière les sports de glisse, notamment le patinage. De ce fait, une hausse de la fréquentation était envisagée grâce à l'éventuel engouement apporté par la tenue de cet évènement sportif mondial. Cependant, les fréquentations ont eu tendance à stagner et les JO n'ont pas eu les résultats escomptés.

Les fréquentations des vacances de la Toussaint ainsi que celles des vacances de Noël ont été très satisfaisantes. Néanmoins, nous pouvons encore noter l'absence d'influence des JO sur la fréquentation des clients lors des vacances d'hiver. En effet, durant cette période, les fréquentations n'ont pas diminué mais n'ont pas significativement augmenté non plus. De plus, l'état d'urgence et Vigipirate ont pu avoir un impact négatif sur la fréquentation des groupes scolaires et des clubs de loisirs.

Par ailleurs dans certaines villes, notamment en province, les scolaires ont du mal à venir dû à l'important coût financier des transports, réduisant ainsi la fréquentation des groupes scolaires dans les patinoires.

II. Projets à venir

La construction d'une nouvelle patinoire à Dunkerque a été lancée le 27 janvier 2018 et sera achevée en août 2019. Elle contiendra deux patinoires, l'une ludique 42 x 20 mètres et l'autre olympique de 60 x 30 mètres. Elle est considérée comme plus sûre et conviviale que l'ancienne patinoire.

Une patinoire sera également bâtie à Meudon en décembre 2019. Cette patinoire accueillera les patineurs, les clubs de hockey sur glace, de patinage artistique et de patinage de vitesse, les individuels, les familles et les scolaires. La piste sportive sera ouverte toute l'année et une piste ludique extérieure sera installée 4 mois en hiver. La patinoire accueillera entraînements, matchs de hockey et compétitions. Dès son achèvement, les activités de l'actuelle patinoire seront transférées. Il est prévu qu'il n'y ait aucune période de vide entre les deux équipements.

De plus, la construction d'une autre patinoire est en réflexion dans l'agglomération lilloise. En effet, au regard du succès rencontré par la patinoire Serge Charles et étant donné que Lille est une métropole européenne, la construction d'une seconde patinoire est sérieusement envisagée.

III. Animations

Un parc d'équipements restreint et vieillissant, une répartition géographique inégale: les patinoires françaises attirent majoritairement un public de sportifs, en club. Dans ces conditions, difficile pour les gestionnaires de rentabiliser les équipements... Pour atteindre l'équilibre, les collectivités envisagent plusieurs pistes parmi lesquelles augmenter les créneaux grand public ou facturer une redevance aux clubs. Tout en devenant plus « tendance » au niveau des animations proposées.

- Jardin des glaces / Jardin d'enfants
- Anniversaire à la patinoire
- Soirées mousse
- Karting
- Soirées thématiques
- Show laser
- Bubble foot
- Soirées DJ...

Les animations n'attirent pas nécessairement plus d'utilisateurs mais elles permettent de fidéliser une partie d'entre eux.

Nous pouvons également remarquer la mise en place d'un annuaire concernant les prestations d'animations.

Il est demandé au SNP d'organiser ou de mettre en place des animations communes à toutes les patinoires au niveau national durant des périodes bien prescrites.

IV. Questions diverses

➤ Rétrofit

Le rétrofit d'une installation frigorifique est le fait d'adapter une installation existante afin qu'elle puisse utiliser un nouveau fluide frigorigène (remplacement du fluide R22 avant 2015 par exemple).

DATES A RETENIR

A partir du 1er janvier 2020, interdiction de recharger une installation ayant un GWP > à 2500 avec du fluide frigorigène neuf (voir fluide dans les cases rouges dans le tableau ci-dessous).

A partir du 1er janvier 2022, le R134a pourra être utilisé sur une installation neuve uniquement en cascade R134a-CO2. Que vont devenir les installations fonctionnant déjà au R134a autre qu'en cascade ?

A partir du 1er janvier 2030, interdiction de réparer ou d'entretenir une installation ayant un GWP > à 2500 (voir fluide dans les cases rouges dans le tableau ci-dessous).

Que vont devenir les installations > à 40 kW fonctionnant avec des fluides situés dans les cases jaunes ? En tous cas pour les exploitants de patinoires, en raison des puissances engendrées dans leurs installations, on peut légitimement se poser la question.

TABLEAU DES FLUIDES SOUMIS A LA RÉGLEMENTATION F-GAS

	Hors F-gas			Soumis F-gas									
Fluides	R717 NH ₃	R744 CO ₂	R290 Pro- pane	R134a	R407C	R407F	R410A	R407A	R427A	R422D MO29	R404A	R507A	R23
GWP	0	1	3	1430	1774	1824	2088	2107	2138	2729	3922	3985	14800

Le fluide de référence est le CO2 dont le GWP est 1.

Il est important d'échanger entre tous les responsables de patinoires et les grandes sociétés (Axima, Johnson, Dalkia...) afin de trouver des solutions pérennes ou peut-être mettre en place des études concernant chaque installation.

Nous pouvons également noter que pour beaucoup, le rétrofit est une question de vie ou de mort pour l'installation. Tout dépendra de la volonté du propriétaire du bâtiment car il peut avoir des conséquences financières très importantes.

➤ Maintenance et entretien du matériel

Suite à des accidents survenus dans des patinoires, il est fortement conseillé d'effectuer un entretien ou une vérification des machines selon vos installations au moins une fois par an pour éviter des incidents ou des accidents graves.

Surfaceuses thermiques : vérification importante concernant les possibles pollutions (monoxyde de carbone).

➤ Qualité de l'air

Les éléments importants sont :

- Faire un état de la pollution de l'air dans le parc de logements
- Permettre l'identification des situations à risque
- Faire un bilan des paramètres qui influencent la pollution (sources, habitat, ventilation, comportements des occupants, saisons, situation géographique, etc...)
- Proposer des mesures de prévention et de réduction des risques
- Nombreux cas d'intoxications aiguës (personnel, patineurs et spectateurs) relatés par les publications scientifiques depuis les années 80 dans des patinoires couvertes au Canada, aux Etats-Unis (Amérique du Nord) et en Europe (notamment Finlande et Suède)
- En France, deux cas d'intoxications aiguës oxycarbonées collectives observées en février 1993 dans des patinoires de Seine et Marne et du Morbihan.
- Avis du Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France (CSHPF) du 1er Juillet 1993 – Avis relatif aux mesures de prévention contre les intoxications oxycarbonées dans les patinoires

Les polluants incriminés :

Le monoxyde de carbone (CO) et le dioxyde d'azote (NO₂) sont les deux principaux polluants responsables des cas d'intoxications mais d'autres polluants potentiellement dangereux sont également présents : les particules (PM), les composés organiques volatiles (COV), etc....

➤ Les formations

Il est proposé actuellement par plusieurs organismes FFSG, CM DUPON... des formations concernant les surfaçages et l'affutage des patins. Cependant, le SNP travaille sur le sujet afin d'élaborer un projet concernant ces formations.

Présentation de la société Optim-Lighting

Optim-Lighting offre une solution éclairage pour tous les secteurs dans leurs diverses applications : tertiaires, urbains, architecturaux, habitats, commerciales et industriel.

La led est une solution idéale dans la construction neuve et le remplacement des sources lumineuses existantes et permet ainsi de réduire les coûts au niveau énergétique.

Optim-Lighting se veut exigeant sur la qualité du produit et sur sa gestion de fabrication. Tous nos produits sont garantis 3 ans et 5 ans.

Charline RAYON
charline.r@optimlighting.com
Portable : 07.69.29.28.00

OPTIM
-LIGHTING 

Charline RAYON nous a fourni une bonne explication :

La led vous permet d'améliorer votre rendu lumineux, de réaliser des économies sur votre consommation électrique, et de réduire nettement votre maintenance sur vos éclairages.

Bien souvent les patinoires sont équipées de projecteur de très grande puissance, la zone à éclairer étant conséquente, la consommation est donc très importante.

Optim-Lighting vous étudie des solutions personnalisées, adaptées à chaque structure, et vous fournit des projecteurs Led, permettant de répondre aux normes préconisées par la

Fédération française de patinage et de hockey sur glace avec des puissances plus économiques.

Les patinoires sont bien souvent utilisées dans plusieurs ambiances. A la fois par les clubs de patinages artistiques, que les clubs de Hockey sur Glaces ou tout simplement à titre ludique pour le grand public.

C'est pourquoi Optim-Lighting préconise plusieurs allumages selon la disposition des projecteurs pour permettre d'allumer au juste niveau selon la pratique du moment...

Conclusion :

C'est pourquoi il est important d'adhérer au Syndicat National des Patinoires et de contribuer aux échanges entre gestionnaires afin de pérenniser nos installations.

Vous retrouverez certaines thématiques qui ont été abordées sur notre délégation lors des prochaines rencontres nationales qui se tiendront du 4 au 6 juin 2018 au Coliseum d'Amiens.